

**Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité
pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire
dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

INVITATION À PARTICIPER À LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Québec, le 18 octobre 2012 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Anne-Marie Parent qui est secondée par le commissaire John Haemmerli, invite la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue*. Ces territoires ont été mis en réserve et se sont vu conférer un statut provisoire de protection à titre de réserves de biodiversité projetées.

Les séances de la première partie de cette audience publique débuteront le **mardi 6 novembre 2012 à compter de 19 h**. Au cours de cette première partie de l'audience publique, la commission siègera à **Val d'Or** et les citoyens pourront participer en direct par visioconférence au déroulement de l'audience à **Ville-Marie** et à **Gatineau**.

COMMUNIQUÉ

À compter du 6 novembre 2012 19 h	Salle d'audience Val d'Or (secteur Dubuisson) Maison du citoyen 1405, route Saint-Pierre
À compter du 6 novembre 2012 19 h	Salle de visioconférence Ville-Marie Sous-sol de l'Église Notre-Dame-du-Rosaire 18, Notre-Dame Nord
À compter du 6 novembre 2012 19 h	Salle de visioconférence Gatineau Hôtel Best-Western Cartier Salle Champlain 131, rue Laurier

Les séances se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon les besoins du public et de la commission.

Webdiffusion de l'audience publique

Les séances publiques prévues pour la première partie de l'audience publique seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Cette diffusion audio sur Internet permettra à ceux qui le désirent de suivre le déroulement des séances publiques.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

Le BAPE tiendra une audience en deux parties dont toutes les séances seront publiques. La première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, qui soumet ce projet, en fera d'abord la présentation. Il sera ensuite appelé, tout comme les personnes-ressources invitées par la commission, à répondre aux questions de la commission et des participants.

2. S'exprimer

Au moment de la deuxième partie de l'audience, prévue au mois de décembre 2012, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Considérés comme des experts de leur milieu, leur participation à l'audience publique est essentielle.

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda ;
- Bibliothèque municipale de Senneterre ;
- Bibliothèque d'Amos ;
- Bibliothèque La Bouquine de Ville-Marie ;
- Bibliothèque de Val-d'Or ;
- Bibliothèque de Témiscamingue ;
- Bibliothèque de Fort-Coulonge ;
- Bibliothèque Bowater de Gatineau ;
- Bureau du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik.

D'autres centres pourraient s'ajouter.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca sous la rubrique « *Mandats en cours* ».

Pour recevoir l'information

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier particulier des huit projets de réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse 8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca. Toutefois, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse aires-protegees@bape.gouv.qc.ca. Dans les deux cas, vous pouvez aussi vous inscrire en téléphonant au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en téléphonant aux numéros ci-dessus mentionnés. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse 8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447 poste 538 ou 1 800 463-4732

***Fiche technique jointe**

Consultation du public sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

Les projets

Les projets présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue visent la création de sept réserves de biodiversité, soit celles des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr, des Dunes-de-la-Rivière-Attic, Wanaki, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et d'une réserve aquatique, soit celle de la Rivière-Dumoine.

En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites sur ces territoires sont les exploitations forestière, minière et hydraulique. Les activités telles que la chasse, la pêche et les activités traditionnelles autochtones sont maintenues. Par ailleurs, les droits de villégiature en vigueur sont maintenus.

La **réserve de biodiversité des marais du lac Parent** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 35 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre et à environ 25 km au sud de Lebel-sur-Quévillon. Le territoire proposé couvre une superficie de 402,8 km² et ne protège, malgré son nom, qu'une petite portion du lac Parent, soit le secteur le plus directement lié aux marais représentant environ 4 km² des 122 km² du lac. La réserve proposée des marais du lac Parent protège les marais et les terres environnantes ayant une influence sur la qualité de ces marais, de même que d'importants milieux humides.

La **réserve de biodiversité du lac Wetetnagami** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 70 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre et à environ 55 km au sud-est de Lebel-sur-Quévillon. Le territoire proposé occupe une superficie de 234,2 km² et protégerait une portion d'un complexe de basses collines de till avec affleurements rocheux, mais aussi des écosystèmes basés sur des milieux physiques moins accentués situés plus au nord, et incluant le lac Wetetnagami. La réserve proposée du lac Wetetnagami contribuerait de façon notable à la protection de vieilles forêts et de nombreux milieux correspondant aux principaux types de végétation de ces écosystèmes, soit les pessières noires à mousses et à éricacées et les sapinières à bouleau blanc.

La **réserve de biodiversité du lac Saint-Cyr** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 95 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre, à environ 90 km au sud-est de Lebel-sur-Quévillon et à environ 50 km à l'ouest du village d'Obedjiwan. Le territoire proposé couvre une superficie de 143,1 km². Malgré l'exclusion de trois grands lacs (Mesplet, Cherrier et Saint-Cyr) et de la rivière Saint-Cyr, la réserve proposée contribuerait à la protection d'écosystèmes de l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Mégiscane puisqu'elle constitue la seule aire protégée de cet ensemble. Elle protégerait ainsi un territoire où la presque totalité des terres alimente les trois grands lacs exclus. De plus, elle contribuerait à la protection de vieilles forêts.

La **réserve de biodiversité des Dunes-de-la-Rivière-Attic** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 35 km à l'est du noyau urbain de Senneterre. Son territoire couvre une superficie de 77,1 km² et permettrait la protection de dunes éoliennes qui constituent un élément rare et confère à cette aire protégée une importance particulière. Malgré sa superficie réduite, la réserve proposée des Dunes-de-la-Rivière-Attic protègerait des formes de terrains et des types de dépôts de surface (glacio-lacustres sableux, organiques, fluvioglaciaires, glaciaires) diversifiés qui sont sous-représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle. La réserve protègerait de nombreux milieux correspondant à des types de végétation également sous-représentés dans cette région naturelle, soit les pessières noires à sphaignes, les pessières noires à lichens, les pessières noires à mousses ou à éricacées, les sapinières à bouleau blanc et les sapinières à épinette noire et à sphaignes. La réserve se démarque également pour la protection d'importants milieux humides diversifiés, dont des tourbières ombrotrophes et des marécages arbustifs.

La **réserve de biodiversité Wanaki** fait partie du territoire non organisé du Réservoir-Dozois, lequel fait partie de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle est située à environ 65 km au sud-est du centre-ville de Val-d'Or et à proximité de la communauté algonquine de Kitcisakik. La réserve proposée couvre une superficie de 137,9 km² et contribuerait pratiquement à elle seule à la protection des types physiographiques de l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Cawatose en protégeant une forte proportion de terrains relativement plats aux dépôts fluvioglaciaires et des boutons aux dépôts glaciaires (till) sans morphologie précise. La réserve proposée protègerait des bétulaies jaunes à sapin, le type de végétation le plus commun à l'état naturel dans les écosystèmes de la région naturelle des boutons de La Vérendrye, et des sapinières à thuya. C'est un territoire qui a conservé son aspect naturel, les traces des activités anthropiques y sont peu visibles.

La **réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent** est située en partie sur le territoire de la Ville de Témiscaming et en partie sur celui du territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue, dans la MRC de Témiscamingue. Elle se trouve à environ 25 km au sud-est du centre urbain de Témiscaming. Elle couvre actuellement une superficie de 112,3 km² et permettrait la protection de buttes de till et de vallées représentatives de l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber. Elle serait l'une des seules aires protégées de cette région naturelle à protéger des dépôts glacio-lacustres. La réserve proposée contribuerait à la protection des types de végétation potentielle les plus répandus de la région naturelle, soit les bétulaies jaunes à sapin et érable à sucre, les bétulaies jaunes à sapin, les érablières à bouleau jaune et les pinèdes blanches. Elle participerait aussi à la protection des prucheraies, un type de végétation plus rare, ainsi que des érablières à chêne rouge.

La **réserve de biodiversité de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi** est située dans le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue, qui fait partie de la MRC de Témiscamingue. Elle se trouve à environ 45 km à l'ouest de la municipalité de Rapides-des-Joachims et à environ 55 km au sud-est de la Ville de Témiscaming. Son territoire couvre une superficie de 89,6 km² et contribuerait principalement à la protection des dépôts glaciaires, d'affleurements rocheux et de dépôts fluvioglaciaires communs de la région naturelle du plateau de la Dumoine. La réserve de biodiversité de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi contribuerait grandement à la protection de vieilles forêts, car les deux tiers de son couvert forestier présenteraient des peuplements classés ainsi. La réserve proposée assure également la protection d'un territoire comportant un habitat de pygargue à tête blanche, une espèce désignée vulnérable.

La **réserve aquatique de la Rivière-Dumoine** touche aux régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais. Sa partie située en Abitibi-Témiscamingue est principalement comprise dans le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue de la MRC de Témiscamingue. Toutefois, la portion nord est située dans le territoire non organisé du Réservoir-Dozois de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Sa partie située dans la région de l'Outaouais est presque entièrement comprise dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut de la MRC de Pontiac. D'une longueur d'environ

140 km, sa partie sud se situe à environ 10 km à l'ouest de Rapides-des-Joachims, alors que les villes de Témiscamingue et de Belleterre sont respectivement à 85 km et 60 km à l'ouest de la réserve. Le territoire proposé couvre une superficie de 1 445 km² et vise en premier lieu la protection de la rivière Dumoine, de sa vallée et de son bassin versant immédiat. Par sa grande superficie et sa forme allongée, la réserve proposée touche à plusieurs entités écologiques. Ainsi, elle contribuerait à la protection de divers types de milieux physiques de quatre ensembles physiographiques, soit ceux des buttes du lac Bruce, des buttes du lac Desjardins, des buttes du lac Memekin et des basses collines du lac Esber. Elle contribuerait également à une représentativité importante des vieilles forêts de cette région naturelle.

– 30 –

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447 poste 538 ou 1 800 463-4732
8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca
Avec la collaboration de Catherine Plasse, analyste